

**EY****Société
d'Avocats****Economie
Sociale et
Solidaire****Octobre 2023**

Fiscalité

Une affaire de spécialistes !

Dans un environnement en pleine évolution, les Organismes Sans But Lucratif doivent pouvoir **développer leurs activités en totale sécurité fiscale** et mobiliser **le régime fiscal du mécénat** afin de dynamiser l'économie sociale et solidaire et pallier **la baisse des financements publics**.

Face aux enjeux croissants que représentent les questions fiscales, les règles spécifiques applicables aux Organismes Sans But Lucratif exigent des réponses sur mesure en lien avec les besoins, attentes et contraintes de votre organisme.

Vos enjeux

Quel cadre juridique et fiscal pour votre structure ?

Ce n'est pas parce qu'une structure n'a pas de but lucratif qu'elle est exempte de toutes obligations fiscales. Afin de bien circonscrire celles-ci, il est primordial d'apprécier le périmètre et les conditions d'exploitation de votre organisme afin de disposer d'un cadre juridique et fiscal dans lequel votre activité pourra se déployer en toute sécurité dans le cadre d'une gouvernance maîtrisée et ainsi contribuer à la bonne réputation et l'éthique de votre organisme.

Quelle est la fiscalité qui s'applique à vos activités opérationnelles et aux revenus de votre patrimoine ?

Votre structure sera amenée à traiter des problématiques fiscales au quotidien, qu'il s'agisse de son activité

opérationnelle (sectorisation de vos activités, rapprochement avec d'autres entités, obligations déclaratives...) ou de la gestion de son patrimoine (financement de votre structure, revenus du patrimoine...).

Dans cette optique, vous recherchez un accompagnement dans vos activités courantes mais également lors de toute opération exceptionnelle.

Comment anticiper au mieux les conséquences fiscales de vos projets ?

Vous avez besoin d'une assistance adaptée pour déployer vos projets nationaux et de l'appui d'un réseau mondial pour vos projets internationaux.

De même, en cas de difficultés, vous souhaitez être accompagné pour défendre vos intérêts, notamment en cas de contrôle fiscal ou de contentieux.

Nos réponses

EY vous propose un accompagnement adapté à vos enjeux fiscaux. Nos équipes d'avocats dédiés mettent à votre service l'expérience nécessaire pour répondre à vos besoins :

Bénéficiaire d'un accompagnement quotidien et personnalisé

- ▶ Aide à la mise en place de votre structure (association, fondation, fonds de dotation, ...) au regard de la stratégie d'intérêt général retenue par les dirigeants ou fondateurs ;
- ▶ Audit fiscal des activités réalisées ou prospectives ;
- ▶ Assistance à l'identification et à la sécurisation du périmètre des activités lucratives et non lucratives, analyse des conséquences fiscales qui en découlent (impôt sur les sociétés, TVA, taxe sur les salaires, CET) ;
- ▶ Revue du traitement fiscal des opérations courantes et exceptionnelles ;
- ▶ Validation du régime d'imposition applicable aux revenus d'activité ou patrimoniaux ;
- ▶ Traitement fiscal de la mise à disposition de personnel et/ou de locaux entre « entités affiliées » ;
- ▶ Gestion fiscale des relations entre organismes « affiliés » ;
- ▶ Aide à la sécurisation fiscale du financement des activités en France et à l'étranger.

Recevoir une assistance adaptée

- ▶ Contrôle et assistance dans les obligations déclaratives diverses (TVA, DAS2, taxes annexes assises sur les salaires, déclarations en matière de fiscalité directe locale et urbanisme, taxes sectorielles, FEC...);
- ▶ Assistance à l'éligibilité au mécénat et mise en place de conventions de mécénat ou de partenariat ;
- ▶ Accompagnement dans l'obtention d'un rescrit « organisme d'intérêt général » ;
- ▶ Aide à la sécurisation de l'éligibilité des dons dans le cadre national et international au régime du mécénat et revue des reçus fiscaux émis ;
- ▶ Préparation et assistance à la vérification de comptabilité ;
- ▶ Assistance à contrôle et contentieux fiscal.

Faire grandir vos projets

- ▶ Accompagnement dans la filialisation d'activités lucratives ;
- ▶ Assistance dans le développement de vos projets à l'étranger.

Nos atouts

Une équipe dédiée

Des professionnels (avocats fiscalistes, auditeurs, experts-comptables...) maîtrisant les spécificités sectorielles des Organismes Sans But Lucratif.

Expérience

Notre expérience du monde de l'économie sociale et solidaire mais aussi de l'administration fiscale nous permet d'anticiper toute difficulté éventuelle et de vous assister dans une demande de validation d'une position fiscale.

Un réseau international

EY bénéficie du réseau le plus intégré à l'échelle mondiale qui peut mobiliser, partout dans le monde, les compétences adaptées au droit local.

Exemples de missions réalisées

- ▶ Accompagnement dans la mise en place d'une sectorisation pour une association souhaitant ouvrir une activité de vente de produits marketing.
- ▶ Revue du périmètre de sectorisation existante d'une fondation réalisant des activités d'édition, de partenariats, de mécénat, etc.
- ▶ Assistance dans l'obtention de demandes de rescrit « organisme d'intérêt général ».
- ▶ Assistance à contrôle fiscal et gestion du contentieux fiscal. Accompagnement à la filialisation ou sectorisation d'activités lucratives.
- ▶ Revue des droits à déduction de TVA et de la piste d'audit fiable (PAF).
- ▶ Revue de la taxe sur les salaires exigible.
- ▶ Accompagnement dans le cadre d'un contrôle de la Cour des Comptes.
- ▶ Assistance dans l'établissement des obligations déclaratives fiscales dont le FEC.

Ernst & Young Société d'Avocats

EY Société d'Avocats est un des cabinets leaders de la fiscalité et du droit. De par notre appartenance à un réseau de dimension mondiale, nous mettons notre expertise au service d'une performance durable et responsable. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos clients, nos équipes et la société dans son ensemble.

Ernst & Young Société d'Avocats
Inscrit au Barreau des Hauts de Seine
Membre d'Ernst & Young Global Limited

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et traite les données personnelles, ainsi que sur les droits dont bénéficient les personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données, sont disponibles à l'adresse suivante : ey.com/privacy. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2023 Ernst & Young Société d'Avocats.
Tous droits réservés.

Studio BMC France – 2309BMC159-13.

ED None.

Score n° 2023-089.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey-avocats.com

Contacts

Jean-Pierre Lieb

Avocat Associé Droit fiscal
Ernst & Young Société d'Avocats
Tél : +33 6 34 16 72 80
Mail : jean.pierre.lieb@ey-avocats.com

Charles Ménard

Avocat Associé Droit fiscal
Ernst & Young Société d'Avocats
Tél. : +33 6 80 05 98 38
Mail : charles.menard@ey-avocats.com